

Voir pour les renvois indiqués par les chiffres, le modèle en blanc imprimé en tête.

No 5
Hornung Philippe
né le 29 Janvier
1844

MAIRIE de Pflaushoffen Arrondissement de Saxe
Le Vingt quatrième jour du mois de Janvier
an mil huit cent quarante-sept, à huit heures du matin
ACTE DE NAISSANCE de Philippe
né à Pflaushoffen le Vingt trois Janvier mil huit cent quarante-sept,
à sept heures du matin, fils légitime de Frédéric Hornung
âgé de quatre ans, profession de *Maçon*, domicilié à Pflaushoffen, et de Marguerite Meyer
âgée de trente ans, sans profession, domiciliée à Pflaushoffen, son épouse en légitime mariage
L'enfant qui nous a été présenté, a été reconnu être du sexe masculin
Premier TÉMOIN: *George Handvogel* âgé de *quarante* ans, profession de *Journalier*, domicilié à Pflaushoffen, département du Bas-Rhin
Second TÉMOIN: *Daniel Guiner* âgé de *quarante* ans, profession de *Maçon*, domicilié à Pflaushoffen, département du Bas-Rhin
Sur la déclaration à nous faite par le père de l'enfant

et après lecture du présent acte ont signé
12
Constaté suivant la loi et dressé le présent acte par moi *Spach Charles Louis*
Maire, faisant les fonctions d'Officier de l'État civil, en présence et sur la déclaration des témoins ci-dessus dénommés.
11 Le Maire
Frédéric Hornung
George Handvogel
Guiner Daniel

No 6
Aebener Salomé Louise
né le 3 Mars
1844

MAIRIE de Pflaushoffen Arrondissement de Saxe
Le Troisième jour du mois de Mars
an mil huit cent quarante-sept, à dix heures du soir
ACTE DE NAISSANCE de Salomé Louise
née à Pflaushoffen le trois Mars mil huit cent quarante-sept,
à dix heures du soir, fille légitime de Adam Aebener
âgé de quarante ans, profession de *Maçon*, domicilié à Pflaushoffen, et de Philippine
âgée de vingt-sept ans, sans profession, domiciliée à Pflaushoffen, son épouse en légitime mariage
L'enfant qui nous a été présenté, a été reconnu être du sexe féminin
Premier TÉMOIN: *Georg* âgé de *quarante* ans, profession de *Maçon*, domicilié à Pflaushoffen, département du Bas-Rhin
Second TÉMOIN: *Georg* âgé de *quarante* ans, profession de *Maçon*, domicilié à Pflaushoffen, département du Bas-Rhin
Sur la déclaration à nous faite par le père de l'enfant

et après lecture du présent acte ont signé
12
Constaté suivant la loi et dressé le présent acte par moi *Spach Charles Louis*
Maire, faisant les fonctions d'Officier de l'État civil, en présence et sur la déclaration des témoins ci-dessus dénommés.
11 Le Maire
Adam Aebener
Georg
Georg

Voir pour les renvois indiqués par les chiffres, le modèle en blanc imprimé en tête.

No 7
Weil Jacques
né le 21 Mars
1844



MAIRIE de Pflaushoffen Arrondissement de Saxe
Le Vingt quatrième jour du mois de Mars
an mil huit cent quarante-sept, à dix heures du soir
ACTE DE NAISSANCE de Jacques
né à Pflaushoffen le Vingt un Mars mil huit cent quarante-sept,
à une heure du soir, fils légitime de Jacques Weil
âgé de deux ans, profession de *Maçon*, domicilié à Pflaushoffen, et de Marie Weil
âgée de vingt-sept ans, sans profession, domiciliée à Pflaushoffen, son épouse en légitime mariage
L'enfant qui nous a été présenté, a été reconnu être du sexe masculin
Premier TÉMOIN: *George* âgé de *quarante* ans, profession de *Maçon*, domicilié à Pflaushoffen, département du Bas-Rhin
Second TÉMOIN: *George* âgé de *quarante* ans, profession de *Maçon*, domicilié à Pflaushoffen, département du Bas-Rhin
Sur la déclaration à nous faite par le père de l'enfant

et après lecture du présent acte ont signé
12
Constaté suivant la loi et dressé le présent acte par moi *Spach Charles Louis*
Maire, faisant les fonctions d'Officier de l'État civil, en présence et sur la déclaration des témoins ci-dessus dénommés.
11 Le Maire
Jacob Weigl
George
George

No 8
Grimenwald Xavier
né le 25 Mars
1844

MAIRIE de Pflaushoffen Arrondissement de Saxe
Le Vingt cinquième jour du mois de Mars
an mil huit cent quarante-sept, à dix heures du soir
ACTE DE NAISSANCE de Xavier
né à Pflaushoffen le Vingt cinq Mars mil huit cent quarante-sept,
à dix heures du soir, fils légitime de George Grimenwald
âgé de deux ans, profession de *Maçon*, domicilié à Pflaushoffen, et de Philippine
âgée de vingt-sept ans, sans profession, domiciliée à Pflaushoffen, son épouse en légitime mariage
L'enfant qui nous a été présenté, a été reconnu être du sexe masculin
Premier TÉMOIN: *Jacques* âgé de *quarante* ans, profession de *Maçon*, domicilié à Pflaushoffen, département du Bas-Rhin
Second TÉMOIN: *George* âgé de *quarante* ans, profession de *Maçon*, domicilié à Pflaushoffen, département du Bas-Rhin
Sur la déclaration à nous faite par le père de l'enfant

et après lecture du présent acte ont signé
12
Constaté suivant la loi et dressé le présent acte par moi *Spach Charles Louis*
Maire, faisant les fonctions d'Officier de l'État civil, en présence et sur la déclaration des témoins ci-dessus dénommés.
11 Le Maire
Jacques
George
George